



Retard de livraison de lotissement engendrant des frais

Par **frederyque**, le **28/02/2008** à **14:34**

j'ai signé une promesse de vente pour un terrain qui devait être livré depuis plusieurs mois. Il s'agit d'un lotissement. Des retards se sont accumulés pour la livraison de lotissement, du coup le dépôt de permis de construire ne peut être déposé par le constructeur avec qui j'ai signé le contrat depuis 10 mois. La banque m'a déjà accordé le prêt et je paie déjà une assurance pour le prêt de la maison et du terrain de 50 euros. J'ai deux questions. Puis-je me retourner contre le propriétaire du lotissement afin qu'il m'indemnise du montant des frais d'assurance dont je suis prélevée pour l'instant puisque le terrain n'a pas été livré aux dates convenues. Le constructeur m'informe que du fait des cours de la construction (augmentation du prix du béton....) que je devrais payer une somme supplémentaire par rapport au prix annoncé lors de la signature du contrat s'élevant à au moins 6000 euros. Mon prêt bancaire avait été accordé pour une certaine somme et je ne pourrais de ce fait me retrouver en surendettement. Je ne tiens pas à payer ce surplus étant donné que mes retards ne viennent de mon fait mais du propriétaire du lotissement. Est-ce que je peux me retourner contre le propriétaire du lotissement afin qu'il paie ce surplus tant qu'il n'a pas respecté ses engagements de livraison du lotissement. Merci de vos conseils